

CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 1^{er} JUIN 2026 A 18H30

DEL2026-091

N° 26 06A 24

Rapporteur : Franck GROUSSARD

FINANCES

Hôtel de Ville – Monument Historique (inscrit 1926)

Travaux de mise en sécurité des lucarnes de la façade sud

. Demande de subvention – Signature - Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Durant l'hiver 2025/2026, un diagnostic structurel de l'Hôtel de Ville a permis de relever des désordres importants au niveau des charpentes et de la façade sud.

Remaniée après 1950 pour transformer l'ancien château en Hôtel de Ville, la charpente présente des assemblages disjoints qui ont provoqué une déformation de l'ensemble de la structure.

Ces déformations se répercutent notamment sur la façade sud au niveau des lucarnes. Ce sont des massifs de maçonnerie construits en élévation au-dessus de l'aplomb de la façade, percés chacun d'une fenêtre. Ils sont retenus à l'arrière par la partie de charpente reliée à la structure principale. La déformation progressive de celle-ci a provoqué le devers de la lucarne sud-est vers l'avant, en surplomb du parvis.

Aussi, afin d'assurer la sécurité du public, il est nécessaire de procéder à la mise en sécurité des trois lucarnes de la façade sud.

Le diagnostic de ces désordres avait été confié à Madame ALISTAR, architecte du Patrimoine, qui possède toutes les qualifications requises dans ce domaine.

Après consultation réalisée par l'architecte, nous avons choisi un prestataire qui sera en mesure de réaliser les mises en sécurité nécessaires.

Le coût total de cette opération urgente s'élève, maîtrise d'œuvre comprise, à 16 497,00 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal, dans le cadre des travaux de mise en sécurité des lucarnes de la façade sud de l'hôtel de Ville,

- **autorise la demande de subvention, avec le pourcentage le plus élevé possible, à tous les organismes susceptibles d'accorder leur soutien financier à cette opération**
- **autorise l'inscription de la dépense au Budget 2026.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.